

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 09/11/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AGAPE EPICERIE - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le principal à signer une convention d'adhésion à un groupement de commandes d'épicerie dans le cadre d'Agape 79.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 09/11/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 7

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

PRELEVEMENT FDR DBM7 - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'accepter un prélèvement d'un montant de 50 000 euros dont la répartition est la suivante :

- 4 923,04 € pour des admissions en non-valeur,
- 6 000 euros pour l'achat de denrées sur le SRH,
- 15 000 euros pour le paiement de l'électricité sur le SRH,
- 24 076,96 € pour le paiement de l'électricité sur ALO.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	2
Contre :	13
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 09/11/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

TARIFS - Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

- badge parking des personnels en cas de perte ou détérioration : 30 euros,
- clé d'accès au bâtiment en cas de perte ou détérioration : 17 euros,
- carnet de correspondance en cas de perte ou détérioration : 4 euros,
- carte de passage à la demi-pension en cas de perte ou détérioration : 4 euros,
- dégradations diverses : au prix de la valeur de réparation ou de remplacement,
- recharge véhicule électrique : 0,42 euro le kwh,
- viabilisations des logements de fonction : aux tarifs réels facturés par les fournisseurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/10/2023
Réuni le : 09/11/2023
Sous la présidence de : Luc Bastien
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte des admissions en non valeur.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Admissions en non valeur - Le conseil d'administration adopte des admissions en non valeur de créances concernant 4 familles, de 2019 à 2022, pour un montant total de 4 923,04 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790091V
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JULES SUPERVIELLE
229 BOULEVARD DE L'EUROPE
79308 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549813600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 09/11/2023

Sous la présidence de : Luc Bastien

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AGAPE FOURNITURES BUREAU PAPIER REPRO - Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le principal à signer une convention d'adhésion à un groupement de commandes de fournitures de bureau et de papier de reprographie dans le cadre d'Agape 79.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0